

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/08/2025 - 118084 - 2018 B 01156 - 834 552 739 - A ONE SERVICE

Certifié conforme à l'original
Le 18.08.2025.

Le Gérant: M. ILLAB

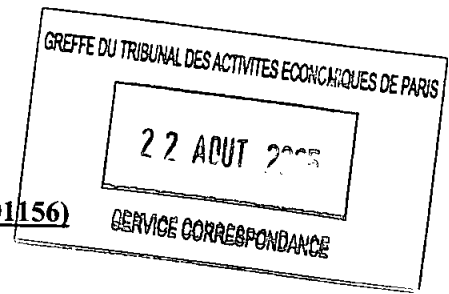
SASU A ONE SERVICE

49 RUE DES POISSONNIERS
75018 PARIS

CAPITAL: 1 000 €

R. C. S. : PARIS 834 552 739 (2018B01156)

RAPPORT DE GESTION



Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, pour soumettre à votre approbation les comptes de notre exercice social 2024.

Situation de la société

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a été marqué par un chiffre d'affaires de 51 745 € en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent

Comme l'en atteste le tableau figurant en annexe du présent rapport, les taux de marge ont été globalement maintenus

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Les résultats

La situation que nous venons de vous exposer est reflétée dans les comptes annuels, le bilan et l'annexe que nous vous présentons.

Bénéfice de l'exercice :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 879 € de la manière suivante :

-au poste «Report à nouveau» pour ultérieurement faire l'objet d'une distribution de dividendes

Compte tenu du report à nouveau de 1 242 € relatif à l'exercice précédent, le bénéfice distribuable s'élève à 2 121 €.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune autre convention ou opération relevant de l'article 50 du code de commerce n'a été réalisée.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et donner quitus à la gérance de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises.

Fait à Paris,
Le 18/08/2025

La gérance

M. ILLAB

*Certifié conforme à l'original
Le 18.08.2025
Le Gérant: R. ILYAS*

SASU A ONE SERVICE
49 RUE DES POISSONNIERS
75018 PARIS

CAPITAL: 1 000 €

R. C. S. : PARIS 834 552 739 (2018B01156)

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L' an deux mille vingt - cinq et le 18 Août à 10 heures, les Associés de la Société, au **capital de 1 000 €**, se sont réunis au : **49 Rue Des Poissonniers 75018 PARIS** en Assemblée Générale ordinaire.

Etaient présents :

- **M. KADVA ILYAS AIYUB** détenant 1 000 actions de 1000 Euros.

L'Assemblée est présidée par **M. KADVA ILYAS AIYUB Président**, il est constaté que les associés présents détiennent ensemble **1 000 actions** soit la totalité du capital, en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre à la dite majorité les décisions tendant à modifier les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le Texte des résolutions soumises à l'approbation des Associés.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2024**,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat.

Il souligne par ailleurs, que la présence de tous les associés couvre l'irrégularité existante du fait de la non-convocation par lettre recommandée avec accusé de réception.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui étaient à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée des Associés après avoir pris connaissance des rapports du Gérant et du Comptable de la Société pour la période **du 01/01/2024 au 31/12/2024** et en avoir délibéré la collectivité des associés approuve les dits comptes tel qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

TOTAL DU BILAN	:	12 960 Euros
Total des Produits d'exploitation :		51 745 Euros
Total des Charges d'exploitations :		50 609 Euros
Résultat d'exploitation	:	1 136 Euros
Résultat net	:	879 Euros (bénéfice)

Cette résolution est adoptée par tous les associés représentant la totalité du capital.

DEUXIEME RESOLUTION :

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à **M. KADVA ILYAS AIYUB**, Président, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent se prononcer.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31/12/2024**, soit : 879 € (bénéfice), comme suit : .../... en report à nouveau.

QUATRIEME RESOLUTION :

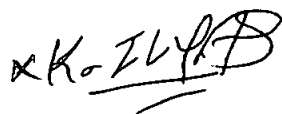
La collectivité des associés donne au Gérant les pouvoirs nécessaires à l'effet de dresser le procès-verbal constatant toutes les résolutions adoptées, et effectuer les formalités de publicité prescrites par la Loi.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

En foi de quoi, il a été rédigé le présent procès-verbal qui a été signé après la lecture par le Président de Séance, le Gérant et les Associés.

Fait à Paris,
Le 18/08/2025

M. KADVA ILYAS AIYUB, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'KADVA ILYAS AIYUB', with a horizontal line underneath.

Carte conforme à l'original
Le 18-08-2025.
Le Gérant :- Y. ILYAB

A ONE SERVICE

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Version de travail éditée le 17/08/2025

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ A LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A ONE SERVICE - SIREN : 834552739			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
49 RUE DES POISSONNIERS 75018 PARIS 18 FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées	commerce de détails de matériel de télécommuni			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	1 034			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Visiteur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:							
						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
M KADVA ILYAS PRESIDENT 9 RUE PAUL VERLAINE 93200 SAINT DENIS FRANCE		100					
I DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %	
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À L'ÉLECTRONIQUE PAR TELEDECER

Designation de l'entreprise : A JORE SERVICE - SARL						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12						Durée de l'exercice précédent : 12	
						Exercice N clos le 31/12/2024	
						Exercice N-1 clos le 31/12/2023	
ACTIF							
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	667	016	667	0	0
	Immobilisations corporelles	028	22 148	030	19 225	2 923	4 970
	Immobilisations financières (1)	040	3 050	042		3 050	3 050
	TOTAL I (5)	044	25 865	048	19 892	5 973	8 020
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060	3 512	062		3 512	8 136
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072	379	074		379	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	3 096	086		3 096	5 401
	Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	6 987	098		6 987	13 537	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	32 853	112	19 892	12 960	21 558
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120				1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126				100	100
	Reserves réglementées	130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres ..)	131					
	Report à nouveau	134				1 242	512
	Résultat de l'exercice	136				879	730
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	TOTAL I	142				3 220	2 342
Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				2 191	6 573
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166				3 374	7 589
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169				4 175	5 055
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
TOTAL III	176				9 740	19 217	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180				12 960	21 558
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDECLI.FR

Designation de l'entreprise : A. P. S. SERVICE SUD 1 1471074										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024		N-1 clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises				209		210		24 111		27 193			
Production vendue biens				215		214		27 634		23 278			
Production vendue services				217		218							
Production stockée						222							
Production immobilisée						224							
Subventions d'exploitation reçues						226							
Autres produits						230				1 461			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	51 745	51 932			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234		18 728		20 092			
Variation de stock (marchandises)						236		4 624		3 832			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240							
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				242		24 953		24 738			
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244		257		78			
Rémunérations du personnel						250							
Charges sociales						252		2 047		2 117			
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39-1-2° al. 3 du CGI		255		254							
Dotations aux provisions						256							
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262				1			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)								264	50 609	50 858			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	1 136	1 074			
Produits financiers				(III)		280				1			
Produits exceptionnels				(IV)		290							
Charges financières				(V)		294		103		217			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)		347		300					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348							
Impôts sur les bénéfices				(VII)		306		155		129			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	879	730			
B - RÉSULTAT FISCAL								Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2		312	879	314	
RÉINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316							
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318							
		Provisions non déductibles				322							
		Impôts et taxes non déductibles				324		155					
		Divers dt intérêts excédentaires		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248	330					
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249	251						
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998							
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986	Zone franche urbaine		987			342			
		France Ruralités Revitalisation (FRR)		181	Jeune entreprise innovante		989						
		Zone restruct. défense		127	Zone revitalisation rurales		138						
		Bassins d'emploi à redynamiser		991	Investissements et souscriptions outre-mer		344						
		ZFANG 44 quaterdecies		345									
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992	Zone de développement prioritaire		993						
		Créance report en arrière du déficit				346			350				
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655							
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)				643							
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)				645							
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				647							
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)				648							
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641							
		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990							
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)				649									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs								Bénéfice col. 1 - Déficit col. 2		352	1 034	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356			
Déficits antérieurs reportables											360		
Résultat fiscal après imputation des déficits								Bénéfice col. 1 - Déficit col. 2		370	1 034	372	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A ONE SERVICE - SIREN : 834552739										Néant ☐
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	667	412		414		416	667	
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques matériel et outillage industriels		440	22 148	442		444		446	22 148	
Installations générales aménagements divers		450		452		454		456		
Matériel de transport		460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	3 050	482		484		486	3 050	
TOTAL		490	25 865	492		494		496	25 865	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	667	502		504		506	667	
Terrains		510		512		514		516		
Constructions		520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriel		530	17 178	532	2 047	534		536	19 225	
Installations générales aménagements divers		540		542		544		546		
Matériel de transport		550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570	17 845	572	2 047	574		576	19 892	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values					
					Court terme	Long terme				
						19%	15% ou 12,8%	0%		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%			579	Regularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

4.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise A ONE SERVICE - SIREN : 834552739										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions - reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur comptes clients	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681		683			
Autres immobilisations incorporelles						700		705			
Terrains						710		715			
Constructions						720		725			
Installations techniques matériel et outillage						730		735			
Installations générales agencements aménagements divers						740		745			
Matériel de transport						750		755			
Autres immobilisations corporelles						760		765			
TOTAL						770		775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice										982 ter	
Déficits imputés										983	
Déficits reportables										984	
Déficits de l'exercice										860	
Total des déficits restant à reporter										870	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380			
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	4 822
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	4 139
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise		A ONE SERVICE - SIREN : 834552739		Néant ☐	
Exercice ouvert le		01/01/2024 et clos le		31/12/2024	
		Données en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués prestations de services et marchandises				108	51 745
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	51 745
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	4 624
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	4 624
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats				121	18 728
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				125	9 003
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	15 950
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	257
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	43 938
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3				137	12 431
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				117	12 431
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE				020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	
Effectifs au sens de la CVAE				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	160
Date de cessation				185	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC FRNéant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A ONE SERVICE - SIREN : 834552739 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom de famille	KADVA ILYAS	% de détention	100	Nb de parts ou actions	100	
Nom d'usage								
Naissance	Date	08/12/1967	N° Département	99	Commune	INDE	Pays	FRANCE
Adresse								
9 RUE PAUL VEPLAINE 93200 SAINT DENIS FRANCE								

Titre		Nom de famille		% de détention		Nb de parts ou actions	
Nom d'usage							
Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse							

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A ONE SERVICE - SIREN : 834552739 |

Néant ☒

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : A ONE SERVICE	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 834552739	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A ONE SERVICE

SIREN : 834552739

Attestation produite le 17/08/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN